

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41^e année – N° 24 – Mercredi 19 juin 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté constatant la validité formelle de l'initiative populaire « Les plaques moins chères »

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 89, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques ¹⁾,

arrête:

Article premier L'initiative populaire « Les plaques moins chères » est valable en la forme. 2200 signatures valables ont été contrôlées par la Chancellerie d'Etat sur les 6'493 attestées par les communes.

Art. 2 Elle est transmise au Parlement qui statuera sur sa validité quant au fond.

Art. 3 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 12 juin 2019

Au nom du Gouvernement

Le président: Jacques Gerber

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RSJU 161.1

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 248: Saignelégier – Les Reussilles Commune: Saignelégier

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs:	Pose de revêtements
Tronçon:	Saignelégier – Les Reussilles (La Gruère)
Durée:	Du mercredi 26 juin 2019, à 7 h au mardi 9 juillet 2019, à 6 h
Restriction:	Fermeture complète du tronçon Travaux de réfection du passage à niveau
Particularité:	Aucune
Renseignements:	M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél: 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 4 juin 2019

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Bois

Assemblée de la Corporation bourgeoise de la 2^e Section, le vendredi 19 juillet 2019, à 20h30, au local de la Bourgeoisie au Cerneux-Godat

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2018 et dépassement du budget.
3. Voter l'autorisation de remise des cédulas hypothécaires pour la garantie du crédit de l'aide initiale de M. Raphaël Schärz.
4. Donner la compétence au conseil d'augmenter les cédulas hypothécaires de la Ferme des Prés-Derrières 1, 2336 Les Bois, à CHF 90000.–
5. Divers.

Les Breuleux

RECTIFICATIF - Ordre du jour

Assemblée communale, lundi 1^{er} juillet 2019, à 20 h, à la salle de spectacles

Ordre du jour:

1. Comptes communaux 2018
 - a) Ratification des dépassements de budget;
 - b) Approbation des comptes.
2. Vente à M. Julien Froidevaux de la parcelle N° 2102, environ 527 m² de terrain d'aisance, située au lieu-dit «La Deute» et en zone agricole, au prix de Fr. 19.– le m².
3. Voter un crédit de Fr. 85000.– pour le remplacement de l'étanchéité d'une portion du toit de l'école primaire; financement par emprunt ou recettes courantes.
4. Ratifier l'exercice du droit de réméré par le Conseil communal sur la parcelle N° 1481 du ban des Breuleux appartenant à Polinox; en conséquence, décider du rachat, au prix de Fr. 90000.–, de la parcelle N° 1481 (2000 m²) du ban des Breuleux, vendue en 2012 à l'entreprise Polinox; financement par le fonds «Terrains».
5. Divers.

Le Conseil communal

La Chaux-des-Breuleux

Assemblée communale ordinaire, mardi 9 juillet 2019, à 20 h, au Restaurant du Cheval-Blanc chez Mady

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et approuver les comptes 2018 et voter les dépassements budgétaires
3. Discuter et donner mandat au Conseil communal pour augmenter le prêt «Bâtiment communal» et le prêt «Ecole enfantine» suite à certains travaux d'assainissement
4. Divers

La Chaux-des-Breuleux, le 14 juin 2019

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Cœuve

Assemblée communale ordinaire, mardi 2 juillet 2019, à 20 h, à la halle polyvalente

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 février 2019.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2018, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 485000.–, pour l'achat du feuillet N° 35, bâtiment «Milieu du Village 46», d'une contenance de 1654 m², appartenant à Eva Theubet, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider, ainsi que signer les actes y relatifs.
4. Divers.

Le Conseil communal

Courchavon

Assemblée communale ordinaire, jeudi 4 juillet 2019, à 20 h, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée;
2. Présentation et approbation des comptes 2018 ainsi que des dépassements budgétaires;
3. Voter un crédit de Fr. 150000.– pour la réfection de la chaussée du quartier Le Crin à Courchavon, à financer par les fonds propres. Donner compétence au Conseil communal pour traiter ce dossier;
4. Présentation et votation sur le projet d'Eclairage de la Vieille Tour au cimetière de Courchavon;
5. Divers.

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Courchavon, le 14 juin 2019

Le Conseil communal

Ederswiler

Einladung zur ordentlichen Gemeindeversammlung der gemischten Gemeinde Ederswiler

Montag, 1. Juli 2019, 19.30 Uhr, im Mehrzweckgebäude

Traktanden:

1. Genehmigung des Protokolls vom 17.12.2018
2. Beratung und Beschlussfassung der Rechnung 2018
3. Beratung und Beschlussfassung der Neugestaltung des gesamten Friedhofs; Gesamtkosten: CHF 37000.–, Kostenanteil Gemeinde Ederswiler: CHF 7400.–
4. Verschiedenes

Die Unterlagen zu Traktandum 2 liegen 7 Tage vor und 7 Tage nach der Versammlung, während den üblichen Öffnungszeiten zur Einsichtnahme in der Gemeindeverwaltung auf.

Alle Einwohnerinnen und Einwohner sind freundlich zur Versammlung eingeladen.

Ederswiler, 19. Juni 2019

Der Gemeinderat

Fahy

Assemblée communale, mardi 2 juillet 2019, à 20h, à la salle paroissiale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2018.
3. Divers et imprévus.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal www.fahy.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Fahy, le 17 juin 2019

Le Conseil communal

Fontenais

Entrée en vigueur du règlement relatif aux statuts du personnel

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Fontenais le 17 décembre 2018, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 12 juin 2019.

Réuni en séance du 17 juin 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal

Le maire : Y. Petignat

La secrétaire : S. Gigon Rotunno

Montfaucon

Assemblée ordinaire de la commune mixte, lundi 1^{er} juillet 2019, à 20h, au complexe scolaire

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 février 2019.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2018 de la commune mixte de Montfaucon.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 27000.– destiné aux travaux d'installation d'un réseau haut débit Internet dans les zones rurales. Financement par un emprunt.
4. Ratifier un crédit de Fr. 660000.– pour divers travaux au domaine du Bois Rebetz, comprenant d'une part, la somme de Fr. 410000.– pour la transformation de l'appartement et, d'autre part, la somme de Fr. 250000.– pour la mise en conformité du rural et la construction d'une nouvelle fosse à lisier, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM. Financement assuré par une contribution de l'exploitant du domaine (selon convention du 9 octobre 2018), des recettes courantes et le solde par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux.
5. Divers et imprévus.

Le PV de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.montfaucon.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de

celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le PV sera approuvé sans lecture.

Montfaucon, le 14 juin 2019

Le Conseil communal

Porrentruy

Séance ordinaire du Conseil de ville, jeudi 4 juillet 2019, à 19h30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2019.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Pollution lumineuse: comment agir? » (N° 1080) (PDC-JDC).
6. Traitement du postulat intitulé « Salles de cérémonies funéraires laïques » (N° 1083) (PS-Les Verts).
7. Traitement du postulat intitulé « Valorisons les rayons du soleil qui arrosent notre ville » (N° 1085) (PDC-JDC).
8. Traitement de la motion intitulée « Créons des espaces de cotravail (coworking) à Porrentruy! » (N° 1086) (PCSI).
9. Traitement de la motion intitulée « Pour bien préparer sa retraite à Porrentruy » (N° 1087) (PS-Les Verts).
10. Approuver un crédit de CHF 130'000.–, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement complet du parc des horodateurs.
11. Approuver un crédit de CHF 350000.–, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour mener les étapes allant des études préalables au crédit de réalisation du réaménagement de la rue Pierre-Péquignat (Cœur de ville).
12. Approuver un crédit-cadre de CHF 1900000.–, à couvrir par reprise de réserve et par avance de fonds, en vue du renouvellement des conduites d'eau potable, pour les années 2019-2022.
13. Approuver un crédit de CHF 475000.–, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des études pour l'agrandissement de la Maison de l'enfance.
14. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
15. Rapport de gestion 2018 de l'Administration communale.
16. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2018
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2018.
17. Divers.

Au nom du Conseil de ville

Le Président : Johan Perrin

Juin 2019

Saignelégier

Assemblée communale ordinaire, lundi 1^{er} juillet 2019, à 20h, à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 26 mars 2019.
2. Comptes 2018 :
a) ratifier les dépassements de budget;
b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2018.
3. Divers.
4. Information sur le plan spécial « Chasseral »

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou

sur le site internet www.saignelegier.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Conseil communal

Saint-Brais

Assemblée de la commune 2^e section, lundi 1^{er} juillet 2019, à 20h, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2018.*
3. Divers et imprévus.

Immédiatement après l'assemblée de la commune 2^e section:

Assemblée de la commune municipale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2018.*
3. Nommer un membre à la commission de vérification des comptes.
4. Divers et imprévus.

Immédiatement après l'assemblée de la commune municipale:

Assemblée de la commune 1^{re} section

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2018.*
3. Divers et imprévus.

* Les comptes seront à disposition au secrétariat communal à partir du 20 juin 2019.

Saint-Brais, le 18 juin 2019

Le Conseil communal

Soubey

Assemblée communale ordinaire, vendredi 5 juillet 2019, à 20h 15, à la maison des œuvres

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2018 et les dépassements budgétaires.
3. Statuer sur la demande de droit de cité déposée par M^{me} Eveline-Denis Eray.
4. Prendre connaissance et voter une subvention de CHF 20000.- pour la cabane forestière, à donner sous forme de financement, de bois, de terrain ou autre.
5. Divers et imprévus.

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Bure

Assemblée ordinaire de la paroisse, jeudi 4 juillet 2019, à 20h, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal.
2. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2018.
3. Divers.

Avis de construction

Alle

Requérant: Périat J.-Maurice, Coinat d'Essertiau 3, Alle.

Projet: abri ouvert/garage (couvert à voitures), sur la parcelle N° 28 (surface 1544 m²), sise La Côte d'Evay. Zone d'affectation: centre CAb.

Dimensions: longueur 5 m 98, largeur 4 m 80, hauteur 2 m 37.

Genre de construction: murs extérieurs: bois. Façades: ouvertes. Couverture: toit plat, tôle brune.

Dérogation requise: RCC, art. CA16, aspect architectural (toit plat).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 juillet 2019 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 15 juin 2019

Le Conseil communal

Les Breuleux

Requérante: Elisabeth Persoz, Route de Crassier 56, 1275 Chésereux. Auteure du projet: Viret Architectes SA, Chemin du Champ-du-Moulin 58, 2503 Bienne.

Projet: transformation et assainissement du bâtiment N° 2: aménagement de 3 appartements supplémentaires, pose de poêles, ouvertures de 7 lucarnes et 2 velux, remplacement des fenêtres (sans modification des dimensions), sur la parcelle N° 32 (surface 2614 m²), sise Grand-Rue. Zone d'affectation: centre CAa.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux: existants inchangés/Lucarnes: ossature bois. Façades: existantes inchangées/Lucarnes: joues latérales en cuivre. Toiture: existante inchangée/Lucarnes: cuivre.

Dérogations requises: art. 64 al. 2 RCC – lucarnes, art. 37 OEn - énergie.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2019 au secrétariat communal des Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 17 juin 2019

Le Conseil communal

Les Breuleux

Requérante: Polinox SA, Chemin des Barres 9, 2345 Les Breuleux. Auteure du projet: Burri et Partenaires Sàrl, Route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Projet: agrandissement de l'entreprise pour bureaux, salle de conférence, réfectoire, vestiaires et terrasse non couverte, sur les parcelles N^{os} 1392 et 1481 (surfaces respectives 2780 et 2000 m²), sises Chemin des Barres. Zone d'affectation: BF 1392: activités AA, BF 1481: activités AAa, plan spécial Au Fol.

Dimensions principales: longueur 15 m 34, largeur 11 m 88, hauteur 4 m 36, hauteur totale 4 m 36.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie. Façades: panneaux sandwich, teinte RAL 9007 (gris aluminium). Toiture: plate, fini gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2019 au secrétariat communal des Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 14 juin 2019

Le Conseil communal

Delémont

Requérants: Lopez Olga et Zannato Emmanuel, Rue de la Constituante 4, 2800 Delémont. Auteur du projet: Bureau d'architecture Jlc, La Commare Joseph, Au Village 33, 2855 Glovelier.

Projet: transformation et rénovation du bâtiment N° 7 existant avec pose d'une isolation périphérique. Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur et pose de panneaux solaires sur la toiture. Construction d'un mur de soutènement pour l'aménagement de places de stationnement, sur la parcelle N° 2074 (surface 1551 m²), sise Rue des Rosées 7. Zone d'affectation: HAa: zone d'habitation A secteur a.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: existant et nouvelle isolation périphérique. Façades: crépis et bois, couleur: blanc cassé et brun. Couverture: existante.

Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 19 juillet 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 17 juin 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérante: Fondation Père, Ch. du Palastre 18/CP 2126, 2800 Delémont. Auteure du projet: Stahelin Partner Architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont.

Projet: construction d'un couvert et d'une plateforme élévatrice pour l'approvisionnement de la cuisine de l'institution. Aménagement de deux places de stationnement et pose d'une barrière, sur la parcelle N° 129 (surface 22267 m²), sise Chemin du Palastre 20. Zone d'affectation: uab: zone d'utilité pub A secteur b.

Dimensions principales: longueur 8 m 30, largeur 3 m 70, hauteur 5 m, hauteur totale 5 m. Dimensions Plate-Forme: longueur 2 m 23, largeur 1 m 53, hauteur 3 m 33, hauteur totale 3 m 33.

Genre de construction: murs extérieurs: métallique. Façades: couleur: gris foncé. Couverture: étanchéité ardoisée.

Dépôt public de la demande, avec plans, Jusqu'au vendredi 19 juillet 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 17 juin 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access West, Rte des Arsenaux 41, CP 128, 1700 Fribourg. Auteure du projet: Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Projet: déplacement d'un site existant sur une installation provisoire, sur la parcelle N° 804 (surface 6083 m²), sise Place de la Poste 4. Zone d'affectation: CCd: zone centre C secteur d.

Dimensions principales: selon plans. Remarques: pose sur une structure métallique provisoire (grue).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 19 juillet 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 17 juin 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérants: Brahier Christelle et Arnaud, Chemin de la Charreratte 19, 2800 Delémont. Auteure du projet: Luc Bron Architecte Sàrl, Rue de Chêtré 20, 2800 Delémont.

Projet: transformation et rénovation du bâtiment N° 19 existant, pose d'un poêle à bois, aménagement d'un balcon avec escalier extérieur et pose de panneaux solaires sur la toiture. Pose d'un ancien grenier à grain et installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur, sur la parcelle N° 2336 (surface 1070 m²), sise Chemin de la Charreratte 19. Zone d'affectation: ZA: zone agricole.

Dimensions principales: existantes. Dimensions grenier: longueur 3 m 20, largeur 3 m 20, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: existant. Façades: existantes, couleur: existante. Couverture: existante.

Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 19 juillet 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 17 juin 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

La présente publication a pour but de corriger le vice constaté lors de la première publication (du 29 mai 2019), soit: la construction projetée n'était pas piquetée au moment de la publication conformément aux prescriptions.

En conséquence et conformément à l'art. 16, alinéa 4 DPC, la publication est répétée.

Requérants: Rauf Adnan et Souraj, Rue des Regains 5, 2800 Delémont. Auteure du projet: MRS CréHabitat SA, Rte de la Communance 26, 2800 Delémont.

Projet: construction de deux maisons familiales mitoyennes, d'un couvert pour voitures et pose de deux pompes à chaleur air/eau à l'extérieur, sur la parcelle N° 5366 (surface 520 m²), sise Rue des Viviers. Zone d'affectation: HAa: zone d'habitation A secteur a.

Dimensions principales: longueur 16 m 21, largeur 9 m 45, hauteur 6 m 85, hauteur totale 6 m 85. Dimensions couvert à voitures: longueur 6 m 85, largeur 5 m 20, hauteur 3 m 85, hauteur totale 3 m 85.

Genre de construction: murs extérieurs: bois et isolation périphérique. Façades: isolation périphérique et crépi ciment, couleur: blanc. Couverture: gravier.

Chauffage: 2 pompes à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 19 juillet 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 17 juin 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Grandfontaine

Requérant: Félix Glauser, Sur Chenal 16, 2908 Grandfontaine. Auteur du projet: Félix Glauser, Sur Chenal 16, 2908 Grandfontaine.

Projet: transformation et agrandissement du bâtiment N° 16: ouverture de fenêtres selon dossier déposé et pose de panneaux solaires en toiture, sur la parcelle N° 1022 (surface 1706 m²), sise Sur Chenal. Zone d'affectation: habitation HAa, plan spécial Sur Chenal.

Dimensions principales: longueur 11 m 67, largeur 10 m 32, hauteur 5 m 90, hauteur totale 8 m 40.

Genre de construction: matériaux: ossature bois. Façades: bardage bois, teinte grise. Toiture: tuiles TC, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2019 au secrétariat communal de Grandfontaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Grandfontaine, le 19 juin 2019

Le Conseil communal

Lajoux

Requérant: Stanislas Brahier, Es Tennements 13, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Stanislas Brahier, Es Tennements 13, 2718 Lajoux.

Projet: construction d'un affouragement couvert et d'une fosse à purin (430 m³) avec couverture caillebottis. L'art. 97 L'Agr. est applicable à ce projet, sur la parcelle N° 129 (surface 81365 m²), sise Es Tennements. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales affouragement: longueur 40 m 20, largeur 5 m 40, hauteur 4 m, hauteur totale 4 m 30. Dimensions fosse à purin: longueur 45 m, largeur 3 m 80, hauteur 2 m 75, hauteur totale 2 m 75.

Genre de construction: matériaux: béton et ossature bois. Façades: bardage bois vertical, teinte brune. Toiture: tôle ondulée thermolaquée, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 juillet 2019 au secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 14 juin 2019

Le Conseil communal

Lajoux

Requérante: Commune mixte de Lajoux, Route Principale 52, 2718 Lajoux. Auteure du projet: RWB Jura SA, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Projet: déconstruction des installations existantes et reconstruction de nouveaux ouvrages hydrauliques et traitement + remplacement de la station naturelle d'épuration (SNEP) composée de 3 étangs de lagunage par une SNEP phragmifiltre, et revitalisation du ruisseau du Miéry de la SNEP jusqu'à l'étang des Beusses, sur les parcelles N° 440 et 456 (surfaces respectives 63849 et 475669 m²), sises Sous la Roche. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales bâtiment: longueur 17 m 88, largeur 6 m 36, hauteur 4 m 85, hauteur totale 6 m. Dimensions déversoir d'orage: longueur 6 m 60, largeur 4 m 20, hauteur 2 m, hauteur totale 2 m. Dimensions siphon auto-amorçant: longueur 4 m 90, largeur 3 m 85, hauteur 1 m 25, hauteur totale 1 m 25. Dimensions chambre de dérivation: longueur 2 m 90, largeur 1 m 60, hauteur 0 m 15, hauteur totale 0 m 15.

Genre de construction: matériaux: béton et ossature bois. Façades: bardage bois, teinte naturelle. Toiture: tôle métallique, teinte rouge.

Dérogação requise: article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 juillet 2019 au secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 14 juin 2019

Le Conseil communal

Lajoux / Fernet-Dessus

Requérants: Jill & José Noirjean, Route de Péchillard 37, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Bureau technique Denis Chaigat SA, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Projet: transformation et assainissement énergétique du bâtiment N° 99: transformations int., changement chauffage, ouverture d'un velux et d'une porte-fenêtre, remplacement fenêtres, pose panneaux solaires en toiture, création d'une terrasse non couverte au Sud + construction d'un couvert à voitures en annexe et aménagement d'un accès jusqu'à la route communale (Est), sur la parcelle N° 265 (surface 2057 m²), sise Fernet-Dessus. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions couvert voitures: longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 20, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: matériaux: ossature bois. Façades: bardage bois, teinte brune. Toiture: tuiles, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 juillet 2019 au secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 14 juin 2019

Le Conseil communal

Muriaux / Les Emibois

Requérant: Roland Aubry, Les Emibois 60, 2328 Les Emibois. Auteure du projet: Roth Architecture SA, Faubourg Saint-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une stabulation pour vaches allaitantes, avec fenil, SRPA et fosse + agrandissement de la place fumièrre + changement d'affectation et transformation de l'écurie existante + aménagement d'un parc à chevaux, barrière H 1.50 m. L'art. 97 LAgr s'applique au projet déposé, sur les parcelles N°s 16 et 196 (surfaces respectives 909275 et 9377 m²), sises Les Emibois. Zone d'affectation: BF 16: agricole; BF 196: agricole et centre CA.

Dimensions principales écurie existante: existantes. Dimensions nouvelle stabulation: longueur 60 m 58, largeur 16 m, hauteur 6 m, hauteur totale 12 m 50. Dimensions fosse: longueur 63 m 03, largeur 4 m 40, hauteur 2 m 55, hauteur totale 2 m 55. Dimensions place fumièrre: longueur 12 m 08, largeur 16 m 20, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: matériaux: écurie existante: inchangé/Nouveau: béton et ossature bois. Façades: écurie existante: inchangé/Nouveau: tôle, RAL 8011 (brun noisette) et panneaux translucides. Toiture: écurie existante: inchangé/Nouveau: tôle sandwich, RAL 8004 (brun cuivré).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2019 au secrétariat communal de Muriaux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 12 juin 2019

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérants: Anna & Yann Frésard, Rue du 23-Juin 10, 2340 Le Noirmont. Auteure du projet: André Chaigat & Fils SA, Rue de la Gruère 8, 2350 Saignelégier.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, panneaux solaires en toiture, PAC ext., terrasse non couverte, et garage double en annexe contiguë, sur la parcelle N° 1607 (surface 757 m²), sise Rue de la Côte. Zone d'affectation: habitation HAh, plan spécial La fin des Esserts.

Dimensions principales: longueur 12 m 31, largeur 9 m 65, hauteur 5 m 75, hauteur totale 7 m 67. Dimensions garage double: longueur 9 m 42, largeur 6 m 46, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: matériaux: B.A. et brique, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Toiture: tuiles, teinte anthracite.

Dérogação requise: art. 21 LFOR – distance à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2019 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 19 juin 2019

Le Conseil communal

Soyhières

Requérant: Logo-Print, Chemin du Château 11C, 2805 Soyhières. Auteur du projet: Mawil Architectes, Route Principales 51, 2803 Bourrignon.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 11B pour atelier de brochage avec fermeture du couvert Est existant, sur la parcelle N° 1359 (surface 847 m²), sise Chemin du Château. Zone d'affectation: mixte MAa, plan spécial Clos Devant.

Dimensions principales: longueur 23 m, largeur 14 m 50, hauteur 3 m 10, hauteur totale 4 m 50.

Genre de construction: matériaux: existants inchangés/Nouveau: ossature métallique. Façades: existantes inchangées/Nouveau: tôle, teinte gris clair. Toiture: existante inchangée/Nouveau: tôle, teinte gris clair.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2019 au secrétariat communal de Soyhières où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières, le 19 juin 2019

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, la Police cantonale (POC) met au concours le poste de

Sous-officier-ère II, collaborateur-trice au sein de la cellule IT POC, spécialiste réseaux télécom

Mission: veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Participer au développement et à la maintenance des projets relatifs aux télécommunications et à l'informatique de la Police cantonale, en particulier du système Polycom. Participer à l'installation et au maintien des TIC (télécommunications, informatiques et communications). Participer au développement des projets de POC en utilisant les standards de gestion des projets définis par l'état-major et le Service de l'informatique.

Profil: être titulaire d'une certification d'ingénieur-ère HES ou formation et expérience jugées équivalentes. S'engager à suivre une formation spécifique aux moyens utilisés. Posséder le permis de conduire. Avoir le sens du travail en équipe. Être prêt-e à assumer un service de permanence.

Fonction de référence et classe de traitement:

Sous-officier-ère II PJ/Classe 15.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès du Major Damien Scheder, Adjoint du Commandant, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Sous-officier-ère II TIC à la cellule IT », jusqu'au 12 juillet 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En vue de la création du futur Service de la formation postobligatoire SFP, le Département de de la formation, de la culture et des sports (DFCS) met au concours le poste de

Chef-fe de la section formation professionnelle et générale à 100%

Mission: mise en œuvre de la politique cantonale pour le domaine secondaire II. Définition en collaboration avec les divisions de formation des mesures transitoires entre la scolarité obligatoire et le domaine de formation postobligatoire, de la formation professionnelle initiale (AFP/CFC) et la maturité professionnelle ainsi que de la formation générale (maturité gymnasiale, certificat de culture générale et maturité spécialisée). Etablissement des statistiques du domaine. Gestion et supervision d'une équipe de collaborateurs-trices. Responsabilité de la gestion des contrats d'apprentissage, de la surveillance des apprentissages ainsi que des procédures de qualification. Répondant auprès du chef de service des activités sous sa responsabilité. Veille active sur le développement de la formation professionnelle et des formations générales du secondaire II. Participation aux comités de direction du service et à des conférences intercantionales du domaine. Gestion et suivi des objectifs internes au service.

Profil: Master universitaire ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum et connaissances du domaine de formation secondaire II. Expérience de conduite dans le domaine précité. Sens de l'atteinte des résultats. Connaissances des enjeux futurs du domaine en question. Bonnes connaissances du tissu politico-économico-social jurassien. Force de conviction et de négociation. Bonnes connaissances des langues allemande et anglaise. Bonne maîtrise des outils informatiques standards.

Fonction de référence et classe de traitement :

Responsable de secteur IIc/Classe 20.

Entrée en fonction : à convenir.**Lieu de travail :** Delémont.**Renseignements :** peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pascal Luthi, chef du Service de la formation postobligatoire, tél. 032 420 71 72.Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe de la section de la formation professionnelle et générale », jusqu'au 5 juillet 2019.

www.jura.ch/emplois**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En vue de la création du futur Service de la formation postobligatoire SFP, le Département de de la formation, de la culture et des sports (DFCS) met au concours le poste de

Chef-fe de la section formation tertiaire et continue à 50 %**Mission :** mise en œuvre de la politique cantonale pour le domaine de formation tertiaire universitaire et non universitaire et le domaine de la formation continue. Relations avec les Hautes écoles (HEU, HES, HEP), institutions et tiers privés et les conférences intercantionales. Développement de la formation professionnelle supérieure. Suivi du dossier « Mobilité des jeunes et des personnes en activité professionnelle ». Gestion et supervision d'une petite équipe de collaborateurs-trices. Répondant auprès du chef de service des activités sous sa responsabilité. Veille active sur le développement de la formation tertiaire et continue.

Participation aux comités de direction du service et à des conférences intercantionales du domaine. Gestion et suivi des objectifs internes au service.

Profil : Master universitaire ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum et connaissances du domaine de formation tertiaire. Expérience de conduite dans le domaine précité. Connaissances des enjeux futurs du domaine en question. Bonnes connaissances du tissu politico-économico-social jurassien. Bonnes connaissances des instances intercantionales de la formation. Force de conviction et de négociation. Bonnes connaissances des langues allemande et anglaise. Bonne maîtrise des outils informatiques standards.**Fonction de référence et classe de traitement :**

Responsable de secteur IIc / Classe 20.

Entrée en fonction : à convenir.**Lieu de travail :** Delémont.**Renseignements :** peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pascal Luthi, chef du Service de la formation postobligatoire, tél. 032 420 71 72.Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe de la section de la formation tertiaire et continue », jusqu'au 5 juillet 2019.

www.jura.ch/emplois**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En vue de la création du futur Service de la formation postobligatoire SFP, le Département de de la formation, de la culture et des sports (DFCS) met au concours le poste de

Chef-fe de projets informatiques à 50 %**Mission :** pilotage de projets ou sous-projets informatiques de grande ampleur. Analyse des besoins et exigences des utilisateurs. Définition des cahiers des charges des solutions informatiques. Documentation des résultats au moyen de méthodes appropriées. Suivi des travaux pour assurer des prestations aux coûts, dans la qualité et dans les délais définis. Responsabilité de la communication liée aux projets. Coordination des solutions informatiques retenues avec les divisions de formation du service et les autres services cantonaux. Coordination des éventuelles formations sur les solutions mises en œuvre. Répondant auprès du chef de service des activités sous sa responsabilité. Gestion et suivi des objectifs internes au service.**Profil :** titre d'une haute école ou niveau bachelor ou formation et expérience jugées équivalentes. Compétences et expérience de 2 à 4 années dans la gestion de projets informatiques. Connaissance des outils informatiques MS Office, de bases de données, des outils collaboratifs (Sharepoint/Office 365), éventuellement des outils de planification horaire (Hyperplanning et/ou GPUntis). Sens de l'atteinte des résultats, de l'organisation et des priorités. Maîtrise de la communication orale. Force de conviction et de négociation. Bonnes connaissances de l'anglais technique souhaitées.**Fonction de référence et classe de traitement :**

Collaborateur-trice administratif-ve Vb/Classe 15.

Entrée en fonction : à convenir.**Lieu de travail :** Delémont.**Renseignements :** peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pascal Luthi, chef du Service de la formation postobligatoire, tél. 032 420 71 72.Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les

documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe de projets informatiques », jusqu'au 5 juillet 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En vue de la création du futur Service de la formation postobligatoire SFP, le Département de de la formation, de la culture et des sports (DFCS) met au concours le poste de

Chef-fe de projets RH à 50%

Mission: gestion des projets liés aux ressources humaines du service en tenant compte des aspects financiers et légaux. Conduite de groupes de travail ou commissions constitués en vue de la réalisation de projets. Proposition de modifications dans les pratiques ou dans les bases légales applicables. Préparation des dossiers en vue de leur traitement politique. Responsabilité de la communication liée aux projets. Traitement et suivi des contrats d'enseignants en collaboration avec le secrétariat du service.

Suivi de l'assurance qualité et la coordination entre les différentes sections et divisions du service. Répondant auprès du chef de service des activités sous sa responsabilité. Gestion et suivi des objectifs internes au service.

Profil: Master universitaire ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Sens de l'organisation et des priorités. Compétences en gestion de projets. Capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion. Connaissances des enjeux futurs du domaine en question. Bonnes connaissances du tissu politico-économico-social jurassien. Force de conviction et de négociation. Bonnes connaissances des langues allemande et anglaise. Bonne maîtrise des outils informatiques standards.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice scientifique IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pascal Luthi, chef du Service de la formation postobligatoire, tél. 032 420 71 72.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe de projets RH », jusqu'au 5 juillet 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En vue de la création du futur Service de la formation postobligatoire SFP, le Département de de la formation, de la culture et des sports (DFCS) met au concours le poste de

Chef-fe de projets tertiaires à 50%

Mission: soutien et appui au chef de section pour la préparation des dossiers destinés au chef de service et au chef de département.

Fournir au chef de section et au chef de service les éléments statistiques permettant le monitoring de la formation tertiaire, y compris données financières. Relations avec les institutions et associations actives dans le domaine de la formation (CABI, EJCM, EPFL). Pilotage autonome des projets de la section ou du service (par ex. journée des métiers d'arts, promotion des formations tertiaires, événements). Rédaction de notes et discours en lien avec les projets pour le chef de Département.

Profil: Master universitaire ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Sens de l'organisation et des priorités. Compétences en gestion de projets. Capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion. Connaissances des enjeux futurs du domaine en question. Bonnes connaissances du tissu politico-économico-social jurassien. Force de conviction et de négociation. Bonnes connaissances des langues allemande et anglaise. Bonne maîtrise des outils informatiques standards.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice scientifique IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pascal Luthi, chef du Service de la formation postobligatoire, tél. 032 420 71 72.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe de projets tertiaires », jusqu'au 5 juillet 2019.

www.jura.ch/emplois



En vue de la création du futur Service de la formation postobligatoire SFP, le Département de de la formation, de la culture et des sports (DFCS) met au concours le poste de

Directeur-trice de l'unité de formation continue à 50 %
Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: direction et supervision des activités de l'unité de formation continue. Responsabilité du cadre budgétaire et coordination des activités de l'unité. Pilotage des projets cantonaux et fédéraux, de programmes cantonaux (par exemple PAI, Compétences de base, COMUNICA, PrePPA). Proposition des axes de développement stratégique cantonaux en matière de formation continue. Mise en œuvre de cette stratégie, orientation des activités et priorités en matière de formation continue dans le canton. Participation aux révisions de projets législatifs en lien avec le domaine. Relations avec les clients, partenaires et réseau (cantonal et intercantonal). Pilotage du marketing de l'unité. Encadrement, organisation et coordination des activités de l'unité. Suivi du respect des normes de qualité et des bases légales. Lancement et suivi de projets. Etablissement et validation des collaborations et conventions avec les associations ou autres partenaires de l'unité de formation continue.

Profil: Master universitaire ou formation et expérience jugées équivalentes. Formation pédagogique de niveau MAS. Expérience de 2 à 4 ans dans la formation d'adultes et dans la direction d'institution. Connaissances des enjeux futurs du domaine en question. Force de conviction et de négociation. Bonne maîtrise des outils informatiques standards. Sens du marketing et de la communication publique. Sens de l'organisation et des priorités. Capacité à faire face changements et perturbations. Excellente maîtrise de la communication écrite et orale. Compétence en conduite de projet, de processus et de personnel. Connaissance de l'allemand souhaitée.

Fonction de référence et classe de traitement:
Directeur-trice d'école IIIb/Classe 22.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pascal Luthi, chef du Service de la formation postobligatoire, tél. 032 420 71 72.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Directeur-trice de l'unité de formation continue », jusqu'au 26 juin 2019.

www.jura.ch/emplois



En vue de la création du futur Service de la formation postobligatoire SFP, le Département de de la formation, de la culture et des sports (DFCS) met au concours le poste de

Vice-directeur-trice de l'unité de formation continue Avenir Formation à 50 %
Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: direction, planification et organisation des activités d'AvenirFormation au niveau interne. En charge du bon fonctionnement des processus de formation, des processus administratifs et des processus qualité. Participation au comité de coordination de l'unité de formation continue et conduite des séances de direction d'AvenirFormation. Veille relative au bon fonctionnement et à l'application du système de management de la qualité (SMQ) dans son ensemble et des mesures d'amélioration. Préparation et participation aux audits externes de la qualité (p.ex. eduQua). Conduite des démarches et réalisation des dossiers pour l'obtention de certification(s) qualité. Coordination des offres de cours et de formation continue d'AvenirFormation en s'assurant de leur homogénéité, diversité et complémentarité. Gestion de projets ou en assurer le bon déroulement. Contrôle de l'évolution des affaires en fonction du budget.

Profil: Master universitaire ou formation et expérience jugées équivalentes. Formation pédagogique de formateur d'adultes ou formation jugée équivalente de niveau MAS. Expérience de 2 à 4 années dans le domaine de la formation d'adultes, en particulier dans l'ingénierie de formation. Connaissances des enjeux futurs du domaine en question. Force de conviction et de négociation. Bonne maîtrise des outils informatiques standards. Grande capacité d'empathie. Sens aigu de la négociation. Compétences en gestion de personnel et en gestion de projet. Sens de l'atteinte des résultats.

Fonction de référence et classe de traitement:
Vice-directeur-trice d'école/Classe 20.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pascal Luthi, chef du Service de la formation postobligatoire, tél. 032 420 71 72.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Vice-directeur-trice de l'unité de formation continue AVF », jusqu'au 26 juin 2019.

www.jura.ch/emplois

JURACH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire secondaire de Courrendlin, un poste d'

**Enseignant-e secondaire
(contrat de durée déterminée d'une année)**

Mission: assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste de 2 leçons hebdomadaires (mardi de 15 h à 17 h) d'éducation physique et sportive. Cet enseignement devra être dispensé en allemand (projet d'immersion).

Profil:

- Bachelor universitaire et master HEP pour la discipline concernée
- Bilingue français – allemand ou attestation d'un niveau C1 en allemand au minimum.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e secondaire/Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Courrendlin.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Courrendlin, M. Jacques Widmer au 032 435 55 10.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », M^{me} Sandrine Sanasi, présidente de la Commission d'école, Rue Beausite, 2830 Courrendlin, **jusqu'au 28 juin 2019.**


**SYNDICAT POUR L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX
DE DELÉMONT ET ENVIRONS**

Au vu du prochain départ en retraite de la titulaire, le SEDE met au concours le poste de:

Laborantin(e) à 50 %

à la station d'épuration des eaux usées de Delémont, sise à Soyhières.

Mission: assurer le bon fonctionnement du laboratoire, prélever les échantillons, suivre les appareillages de mesure en ligne et collaborer à l'exploitation de la station.

Conditions requises:

- Certificat de capacité (CFC) de laborantin(e) A ou B;
- Manifester un intérêt marqué pour la fonction;
- Être disposé à suivre une formation continue.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2019 ou à convenir.

Traitement: selon échelle de traitement du personnel RCJU.

Renseignements: le statut du personnel du SEDE et le cahier des charges peuvent être consultés (durant le délai

de la mise au concours) auprès de M. Vincent Theurillat, chef d'exploitation du SEDE, tél. 032 422 02 52.

Postulation: dossier avec lettre de motivation et curriculum vitae, sont à adresser jusqu'au 19 juillet 2019 **au président du SEDE, Monsieur Gabriel Friche, Case postale 17, 2805 Soyhières.**

Marchés publics
Appel d'offres
1. Pouvoir adjudicateur
1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice:

Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy, Rue d'Airmont 7

Service organisateur / Entité organisatrice:

Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 (0)32 421 96 69, E-mail: as@staehelinpartner.com

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

SIDP, à l'attention de Gregory Pressacco, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy, Suisse, E-mail: gregory.pressacco@sidp.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

15.07.2019

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 30.07.2019 **Heure:** 12:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

30.07.2019

Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché
2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Patinoire de Porrentruy/Etanchéité et revêtement de toits plats

2.3 Référence / numéro de projet

22410

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:
45212211 - Travaux de construction de patinoires

Code des frais de construction (CFC):

2241 - Etanchéités et revêtements de toits plats

Catalogue des articles normalisés (CAN):

111 - Travaux en régie,

321 - Construction métallique,

364 - Toitures plates,

365 - Eléments de vitrage préfabriqués, pour toitures

2.6 Description détaillée du projet

Agrandissement, rénovation et assainissement de la patinoire.

Etanchéité compact

Echelles d'accès en toiture

Coupoles de toiture

Ferblanterie

2.7 Lieu de l'exécution

Patinoire couverte de Porrentruy

Chemin des Bains 23

2900 Porrentruy

Parcelles N°s 714 et 2397

Altitude 428 m

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début 18.11.2019 et fin 28.05.2021

Remarques: Selon planning prévisionnel, sous réserve de l'avancement du chantier

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions / garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon documents d'appel d'offres

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis**Conformément aux justificatifs suivants:**

voir documents KBOB partie A et B

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis**3.10 Langues acceptées pour les offres**

Français

3.11 Validité de l'offre

180 Jours à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offressous www.simap.ch**Dossier disponible à partir du:** 20.06.2019 jusqu'au 12.07.2019**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur www.simap.ch équivaut à une inscription officielle.**4. Autres informations****4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Voir point 3.1, conditions générales de participation

4.2 Conditions générales

Les « Conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction » jointes à la documentation d'appel d'offres s'appliquent

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour les prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré

4.6 Organe de publication officielwww.simap.ch**4.7 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur****Service demandeur / Entité adjudicatrice:**

Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy Rue d'Airmont 7

Service organisateur/Entité organisatrice:

Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 (0)32 421 96 69, E-mail: as@staehelinpartner.com

- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
SIDP, à l'attention de Gregory Pressacco, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy, Suisse, E-mail: gregory.pressacco@sidp.ch
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
15.07.2019
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 30.07.2019 **Heure:** 12:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
30.07.2019, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches communales
- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
Patinoire de Porrentruy/Tôle de toiture
- 2.3 Référence / numéro de projet**
21390
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics CPV:**
45212211 - Travaux de construction de patinoires
- Catalogue des articles normalisés (CAN):**
111 - Travaux en régie,
113 - Installations de chantier,
352 - Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine
- 2.6 Description détaillée du projet**
Agrandissement, rénovation et assainissement de la patinoire.
Tôle profilée type trapézoïdale
Isolation fond d'ondes
pare-vapeur
- 2.7 Lieu de l'exécution**
Patinoire couverte de Porrentruy
Chemin des Bains 23
2900 Porrentruy
Parcelles N°s 714 et 2397
Altitude 428 m

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

24 mois depuis la signature du contrat
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début 04.05.2020 et fin 28.05.2021

Remarques: Selon planning prévisionnel, sous réserve de l'avancement du chantier

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon documents d'appel d'offres

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs suivants:
voir documents KBOB partie A et B

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émoulement de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

180 Jours à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 20.06.2019 jusqu'au 12.07.2019

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch équivaut à une inscription officielle.

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Voir point 3.1, conditions générales de participation

4.2 Conditions générales

Les « Conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction » jointes à la documentation d'appel d'offres s'appliquent

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour les prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay - Fornet-Dessous - Lajoux - Saulcy - Glovelier (et vice versa)

L'accès aux bâtiments Le Pichoux N° 25 et N° 33, 2716 Sornetan, en provenance de Souboz et Châtelat, reste possible.

Restrictions:

Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

Motif:

Travaux de génie civil et de revêtement liés à l'assainissement de la route cantonale.

Les travaux de génie civil et revêtement étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

2732 Loveresse, 12 juin 2019

III^e arrondissement d'ingénieur en chef
Service pour le Jura bernois

Divers

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 526;
Le Pichoux - Frontière JU/BE (Gorges du Pichoux)

Commune: Petit-Val (Sornetan)

230.20333 / Renouvellement - Chaussée:

Le Pichoux Tunnel sup. - Hôtel

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon: Gorges du Pichoux (sur territoire bernois), depuis le débouché de la route cantonale en direction de Souboz jusqu'au tunnel inférieur du Pichoux

Durée: Fermeture du lundi 1^{er} juillet au lundi 8 juillet

Exceptions: Aucune